

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE MEYMAC

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

VU la délibération en date du 25 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales

VU la délibération 2020-01-01 prise le 6 avril 2020,

VU la délibération 2016-07-08 sur l'aide à l'installation d'activités en centre-ville,

VU le dossier instruit et notamment l'ensemble des pièces administratives versées,

VU les devis présentés, l'extrait Kbis de la SARL Comptoir Saint André, indiquant que Mme Caroline MARTINEZ est la personne physique référente, Arnaud GRIMAULT étant co-gérant,

VU l'avis favorable de la Commission Développement du Commerce et de l'Artisanat du 27 novembre 2025,

DECISION N°2025-11-44

ARTICLE 1^{ER} :

Il est décidé d'attribuer une aide à l'installation plafonnée à 20% du montant de l'investissement dans la limite du fonds de concours.

Les devis présentés par le porteur du projet étant de 53.336,99€ HT, il est accordé une subvention de 4.000,00€ pour l'ouverture de ce commerce au 5 Place de la Croix - 19 250 Meymac.

MEYMAC, le 28 Novembre 2025

Le Maire de Meymac


Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20251128-2025-11-44-AI
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025